

MAIRIE DE CURTIL-SOUS-BUFFIERES- 71220

Procès-Verbal Séance ordinaire du 21 mai 2025

Début de séance : 19h00

Président : PERROUSSET Robert

Secrétaire de Séance : MORENO Valérie

Procuration : /

<u>Présents</u>	<u>Excusés</u>	<u>Absents</u>
BONA Magali CHANEL Jean-Laurent GIL Olivier MORENO Valérie PERROUSSET Robert REYMONDON Denis		

1 - Approbation du PV du 10 avril 2025 :

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du 10 avril 2025.

2 - Capacité de messagerie :

Le maire explique que la messagerie de la mairie nécessite une augmentation de sa capacité de stockage. Il présente un devis de ITD System qui permettrait de passer la capacité de 5Go à 50Go pour l'adresse mail de la mairie et des élus. La prestation serait facturée 300 € et l'abonnement annuel de chaque adresse à environ 60€ TTC.

Denis Reymondon s'oppose à cette proposition et propose de demander à OVH d'augmenter la capacité de la messagerie actuelle.

Il transmettra rapidement une proposition d'augmentation de capacité OVH.

La décision est donc en attente de cette information OVH.

3 - Décision finale sur l'aménagement du Centre bourg : DÉLIBÉRATIONS 2025/007 - 2025/008 - 2025/010 2025/011

Le maire expose les deux scénarios possibles du projet d'aménagement du bourg.

Le projet sans l'option piétonnière d'un montant global de 169 513,70€ HT laisserait un reste à charge réel de 69 501,03 € TTC hors frais de prêt relais en cas de subventionnement maximal à 80%.

Le projet avec l'option piétonnière d'un montant global de 228 580,70€ HT laisserait un reste à charge réel de 84 572,44 € TTC hors frais de prêt relais en cas de subventionnement maximal à 80%.

Denis Reymondon regrette que les demandes d'amendes de police n'aient pas déjà été faites.

Il propose qu'on fasse d'urgence les demandes d'amendes de police pour financer les écluses.

Il explique que les amendes de police ajoutées au projet avec l'option piétonnière permettraient de tenir le budget. Cela était déjà bien prévu avant le 30/06/2025.

Après discussion et étude du projet et des options, les élus adoptent l'aménagement du centre bourg sans l'option piétonnière et demandent les différents subventions aux financeurs.

Aménagement sans option : 4 voix
Aménagement avec option : 2 voix

4 - Demandes de subventions :

Rappel : DÉLIBÉRATIONS 2025/007 - 2025/008 - 2025/010 2025/011

Les élus décident à l'unanimité de faire des demandes de subventions DETR et ENVI dans le cadre du projet d'aménagement du centre-bourg.

Denis Reymondon souhaite que les amendes de police soient ajoutées à ces demandes, décision adoptée à l'unanimité par les élus.

5 - Fonds de concours 2025 de la Communauté de Communes du Clunisois :

DÉLIBÉRATION 2025/009

Les élus décident à l'unanimité de faire demande du fonds de concours 2025 dans le cadre du projet d'aménagement du centre-bourg.

6- Questions diverses :

Denis Reymondon évoque les prochaines échéances municipales et demande au maire s'il se représente en 2026. Robert Perrousset précise qu'il annoncera sa décision lors des vœux du 14 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h40.

La secrétaire de séance
Valérie MORENO

